

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 juin 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 1514

présenté par  
Mme Le Loch

à l'amendement n° 1450 (Rect) du Gouvernement

-----

**ARTICLE 31 TER**

À l'alinéa 3, substituer à la date :

« 1<sup>er</sup> mars »

la date :

« 1<sup>er</sup> février ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement vise à mettre en cohérence la proposition du Gouvernement de création de contrats pluriannuels avec l'amendement n°861 proposant d'avancer la date butoir des négociations commerciales annuelles au 1<sup>er</sup> février.